



Partage succession usufruit

Par **Tine56770**, le **15/01/2020 à 11:05**

Bonjour

Mon mari m'a fait donation au dernier vivant. J'ai donc l'usufruit sur tous les biens mobiliers et immobiliers. A ce jour le partage n'est toujours pas fait. soit 7 ans après le décès. De gros travaux sont en cours dans la copropriété et je souhaiterais pouvoir utiliser l'argent toujours bloqué et dont je ne tire aucun bénéfice. Que faut-il faire? Merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **15/01/2020 à 19:03**

Bonjour

Votre notaire, qui connaît votre dossier, sera mieux placé pour vous indiquer les démarches possibles dans votre cas précis.

Par **youris**, le **16/01/2020 à 13:59**

Bonjour,

le partage n'est pas une obligation, les héritiers peuvent choisir de rester en indivision successorale.

si 7 ans après le décès, la succession n'est pas réglée, c'est qu'il y a sans doute un problème entre les héritiers.

un notaire n'a pas le pouvoir de trancher un litige entre héritiers, seul un juge saisi peut trancher un litige.

salutations